

Le Faouët, le 12 Septembre 2022

**Objet : Bourse de collège.**  
**Aide Rest'o Collège pour la demi-pension.**

Madame, Monsieur,

Si vos revenus au regard de votre situation de famille ne dépassent pas un certain plafond, vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège et/ ou de l'aide Rest'o Collège pour la demi-pension

1) Bourse de collège (voir feuille rose).

2) Aide Rest'o Collège pour les élèves du Morbihan uniquement (voir document joint).

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### - RESSOURCES :

Il convient de prendre en compte comme ressources des familles le **revenu fiscal de référence** figurant sur **l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 qui est l'année de référence.**

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence de ceux de votre concubin qui est pris en compte.

### TOUTEFOIS

En cas de modification de la situation familiale en 2022 (séparation, divorce, décès uniquement) entraînant une diminution de ressources, les revenus seuls de la personne demandant la bourse seront pris en compte, sur la base de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.

Dans tous les cas, la famille devra justifier de cette modification de leur situation familiale entraînant une baisse des revenus par tout document expliquant leur situation.

**Tout dossier incomplet ou illisible sera déclaré irrecevable pour les motifs suivants :**

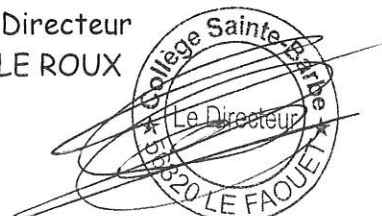
- avis d'imposition manquant ou illisible
- avis d'imposition sans enfant à charge
- avis d'imposition ne correspondant pas au responsable légal

**L'Aide Rest'o Collège pour la demi-pension et la bourse de collège, si elles vous sont accordées, seront déduites directement de votre facture.**

- ✚ Si vous souhaitez faire une demande, vous devez compléter le coupon réponse (feuille bleue) et votre enfant pourra retirer le ou les dossiers au secrétariat dès **le mardi 13 septembre 2022 et devra les retourner au secrétariat dûment complétés et signés pour le mercredi 05 octobre 2022 dernier délai.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur  
S. LE ROUX



**ATTENTION**  
**Coupon à retourner**  
**même si vous ne demandez pas de dossier de bourses**

**Objet : Bourses de collège - rentrée scolaire 2022-2023**

Nous sommes tenus d'informer toutes les familles des dispositions concernant les demandes de bourses pour l'année scolaire.

Ces bourses peuvent vous aider à faire face aux frais de pension, demi-pension et de scolarité de vos enfants.

Afin de pouvoir remettre des dossiers aux familles concernées par une demande de bourses, veuillez nous faire parvenir le coupon ci-dessous dûment complété.

---

Année scolaire 2022-2023

M. et/ou Mme ....., parent(s) de l'élève

NOM : ..... Prénom : ..... en classe de : .....

Certifie(nt)

- avoir pris connaissance du courrier et **DEMANDE(NT) UN DOSSIER DE BOURSES**
- avoir pris connaissance du courrier et **NE DEMANDE(NT) PAS DE DOSSIER DE BOURSES.**
- avoir pris connaissance du courrier et **DEMANDE(NT) UN DOSSIER REST'O COLLEGE 56**
- avoir pris connaissance du courrier et **NE DEMANDE(NT) PAS DE DOSSIER REST'O COLLEGE 56**

Et avoir pris note de la date limite de dépôt de la demande de bourse, fixée au 05 octobre 2022.

A ....., le .....

Signature des parents